



No de résolution
ou annotation

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC

Procès-verbal de la réunion mensuelle du conseil de la municipalité de la Paroisse de Ragueneau tenue à la salle municipale de Ragueneau le lundi 14 avril 2014 à 19 h 30 à laquelle sont présents :

Monsieur Gilbert Dupont
Monsieur Sylvain Junior Larocque
Madame Huguette Tremblay

Monsieur Neil Brien
Monsieur Romain Bergeron

Est absent : Monsieur Jérémie Gagnon

Sous la présidence du maire, monsieur Joseph Imbeault.

2014/04-01

OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

La séance est ouverte à 19 h 30 par le maire, monsieur Joseph Imbeault, qui en est le président.

Madame Audrey Morin, directrice générale et secrétaire-trésorière, fait fonction de secrétaire de la réunion.

2014/04-02

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

La secrétaire fait lecture de l'ordre du jour.

L'ordre du jour est proposé par la conseillère madame Huguette Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers. Avec le consentement unanime des membres du conseil, l'item «Affaires nouvelles» restera ouvert.

2014/04-03

PRÉSENTATION DU RAPPORT FINANCIER ANNUEL 2013 ET RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

Il est proposé par le conseiller monsieur Gilbert Dupont et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter comme dépôt les états financiers 2013 préparés par la directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Audrey Morin, ainsi que le rapport du vérificateur préparé par la firme Mallette, s.e.n.c.r.l.

2014/04-04

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

Il est proposé par le conseiller monsieur Neil Brien et résolu à l'unanimité des conseillers que le procès-verbal de l'assemblée tenue le 10 mars 2014 soit accepté.

2014/04-05

LECTURE ET DÉPÔT DE LA CORRESPONDANCE

Aucune correspondance n'est déposée au conseil.



No de résolution
2014/04-06

PRÉSENTATION ET ADOPTION DES COMPTES À PAYER

Il est proposé par le conseiller monsieur Sylvain Junior Larocque et résolu à l'unanimité des conseillers que les comptes à payer au 31 mars 2014 au montant de 111 984.94 \$ soient acceptés et payés.

2014/04-07

RAPPORT MENSUEL - CHEF DE CASERNE

Il est proposé par le conseiller monsieur Sylvain Junior Larocque et résolu à l'unanimité des conseillers que le rapport du mois de mars 2014 présenté par le chef de caserne, monsieur Yvan Imbeault, soit accepté comme dépôt.

2014/04-08

RAPPORT MENSUEL DE L'INSPECTEUR MUNICIPAL ET EN BÂTIMENT

Il est proposé par le conseiller monsieur Neil Brien et résolu à l'unanimité des conseillers que le rapport du mois de mars 2014 présenté par l'inspecteur municipal et en bâtiment, monsieur André Gagnon, soit accepté comme dépôt.

2014/04-09

PROCÈS-VERBAUX - COMITÉS

Il est proposé par le conseiller monsieur Gilbert Dupont et résolu à l'unanimité des conseillers que les procès-verbaux suivants soient acceptés comme dépôt :

Association du Camping/Marina Outardes II	2014/02/26
Comité consultatif d'urbanisme	2014/03/18
Office Municipal de Ragueneau	2014/01/29 et 2014/02/05
Société d'Habitation de Ragueneau	2014/02/05

2014/04-10

PROGRAMME D'AIDE À L'ENTRETIEN DU RÉSEAU ROUTIER LOCAL – REDDITION DE COMPTES 2013

Attendu que le ministère des Transports a versé une compensation de 47 299 \$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2013;

Attendu que les compensations distribuées à la Municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité;

Attendu que la présente résolution est accompagnée de l'Annexe A identifiant les interventions réalisées par la Municipalité sur les routes susmentionnées;

Attendu qu'un vérificateur externe présentera dans les délais signifiés pour le dépôt de la reddition des comptes l'Annexe B ou un rapport spécial de vérification externe dûment complété;

Pour ces motifs, il est proposé par la conseillère madame Huguette Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers que la municipalité de Ragueneau informe le ministère des Transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité, conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.



No de résolution
ou annotation
2014/04-11

SOUMISSIONS - HORTICULTURE

Considérant que la municipalité a procédé à une demande de soumission par invitation aux entreprises suivantes : Centre Jardin Trudel inc. et Domaine de l'Horticulture Côte-Nord inc. pour la fourniture de fleurs et d'engrais pour la saison 2014;

Considérant la soumission reçue :

Centre Jardin Trudel inc. pour un montant de 5103.80 \$ (taxes et livraison incluses);

Par conséquent, il est proposé par le conseiller monsieur Sylvain Junior Larocque et résolu à l'unanimité des conseillers que la soumission de l'entreprise «Centre Jardin Trudel inc.» soit acceptée.

2014/04-12

DEMANDES DÉROGATIONS MINEURES

a) Demande de dérogation mineure 2014-02

598, route 138

Une dérogation mineure (2014-02) est demandée afin de permettre la construction d'un agrandissement à sa résidence avec le coin arrière gauche à 1.114 mètre de la ligne latérale et non à deux mètres comme l'exige la grille des usages et des normes (voir plan au dossier), a déjà été évaluée par le CCU le 18 février dernier.

Considérant que le Comité consultatif d'urbanisme a entendu les demandeurs au sujet de leur requête ;

Considérant qu'il serait difficile de construire cet agrandissement à un autre endroit ;

Considérant qu'il n'y a pas de fenêtre à moins de 1.5 mètre de la ligne latérale ;

Considérant que les lignes de terrain sont obliques à la route 138 ;

Considérant l'avis public donné le 27 mars 2014;

Considérant que la dérogation mineure ne porte pas atteinte à la jouissance du droit de propriété des propriétaires des immeubles voisins;

Considérant l'avis donné par le Comité consultatif d'urbanisme informant le conseil que la demande devrait être acceptée;

Considérant qu'aucune question n'est soulevée relativement à cette demande;

Par conséquent, il est proposé par le conseiller monsieur Sylvain Junior Larocque et résolu à l'unanimité des conseillers que la demande de dérogation mineure no 2014-02 soit acceptée.

b) Demande de dérogation mineure 2014-03

466, route 138

Une dérogation mineure est demandée afin de permettre que la somme des marges latérales de la résidence soit inférieure à six (6) mètres. Il demande aussi de permettre que la distance de la ligne latérale pour la remise soit 1.5 mètres;

L'article 2.5.7.3 c) du règlement de zonage 90-166 stipule que le total des deux (2) marges latérales s'applique au mur extérieur. Selon la grille des usages et des normes la distance totale est de six (6) mètres;



No de résolution
ou annotation

L'article 5.1.2 e) du règlement de zonage 90-166 indique que la distance minimale prescrite à toute ligne de terrain latérale et arrière est de deux (2) mètres;

Considérant que le bâtiment principal a été construit avant l'entrée en vigueur du règlement municipal;

Considérant que la remise a une dimension importante et qu'il serait difficile de la déplacer;

Considérant que le coin arrière de la remise respecte la distance prescrite de 2 mètres;

Considérant l'avis public donné le 27 mars 2014;

Considérant que la dérogation mineure ne porte pas atteinte à la jouissance du droit de propriété des propriétaires des immeubles voisins;

Considérant l'avis donné par le Comité consultatif d'urbanisme informant le conseil que la demande devrait être acceptée;

Considérant qu'aucune question n'est soulevée relativement à cette demande;

Par conséquent, il est proposé par le conseiller monsieur Sylvain Junior Larocque et résolu à l'unanimité des conseillers que la demande de dérogation mineure no 2014-03 soit acceptée.

c) Demande de dérogation mineure 2014-04

315, route 138

Une demande de dérogation mineure est faite afin de permettre la construction d'un garage attenant 6,7 mètres x 10,97 mètres ce qui donne une superficie de 73,57 mètres carrés. La superficie autorisée pour un garage attenant est de 50 mètres carrés, alors que le garage attenant sera 21% plus grand que la maison.

L'article 5.1.3 b) du règlement de zonage 90-166 stipule que la superficie totale de plancher d'un bâtiment accessoire rattaché au bâtiment principal ne doit pas excéder soixante-dix pour cent (70 %) de l'aire totale du bâtiment principal mais limitée dans tous les cas à cinquante mètres carrés (50 mètres carrés);

Considérant que la largeur du garage attenant ne sera pas plus large que la résidence;

Considérant que les marges latérales seront respectées;

Considérant que la profondeur du garage attenant ne se retrouvera pas en zone d'érosion ou de contrainte;

Considérant l'avis public donné le 27 mars 2014;

Considérant que la dérogation mineure ne porte pas atteinte à la jouissance du droit de propriété des propriétaires des immeubles voisins;

Considérant l'avis donné par le Comité consultatif d'urbanisme informant le conseil que la demande devrait être acceptée;

Considérant qu'aucune question n'est soulevée relativement à cette demande;



No de résolution
ou annotation

Par conséquent, il est proposé par le conseiller monsieur Junior Larocque et résolu à l'unanimité des conseillers que la demande de dérogation mineure no 2014-04 soit acceptée.

2014/04-13

CONGRÈS ADMQ 2014 - INSCRIPTION

Il est proposé par la conseillère madame Huguette Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser la secrétaire-trésorière adjointe, madame Marie-France Imbeault, à assister au congrès annuel de l'ADMQ qui se tiendra au Centre des congrès de Québec les 11, 12 et 13 juin prochains.

Il est également résolu que les frais d'inscription et de déplacement sont remboursés conformément au règlement 2006-10A et 2013-04.

2014/04-14

DON – RELAIS POUR LA VIE

Il est proposé par le conseiller monsieur Neil Brien et unanimement résolu qu'un don au montant de 100 \$ soit alloué comme don à madame Marie-France Imbeault pour sa participation à l'activité «Relais pour la vie».

2014/04-15

DEMANDES DE SALLE

- a) Demande du comité de survie de l'Église

Il est proposé par le conseiller monsieur Sylvain Junior Larocque et résolu à l'unanimité des conseillers d'allouer gratuitement la salle #122 du Centre communautaire Édouard-Jean le samedi 5 avril 2014 pour la tenue d'un forum de mobilisation paroissiale.

- b) Demande de l'Équipe de communauté locale – Fabrique de Ragueneau

Il est proposé par le conseiller monsieur Sylvain Junior Larocque et résolu à l'unanimité des conseillers d'allouer gratuitement la salle #122 du Centre communautaire Édouard-Jean le dimanche 8 juin 2014 pour la tenue d'une rencontre amicale.

2014/04-16

DEMANDE DE SIGNATURE D'UNE ENTENTE DE PARTENARIAT FISCAL

CONSIDÉRANT que l'Entente de partenariat fiscal et financier 2007-2013 entre le gouvernement du Québec et les municipalités est arrivée à échéance à la fin de 2013;

CONSIDÉRANT que cette entente s'inscrivait dans une volonté commune de modifier, dans un esprit de partenariat, les relations et les façons de faire entre le gouvernement et les municipalités en dotant celles-ci de revenus prévisibles et stables;

CONSIDÉRANT qu'en 2012, divers comités techniques ont été mis sur pied afin d'évaluer les différentes composantes, les modifications et les bonifications à être apportées à l'Entente ainsi que les modalités de répartition entre les municipalités;

CONSIDÉRANT qu'en juin 2013, le gouvernement a soumis une proposition financière représentant 10,52 milliards de dollars comparativement à une première proposition représentant 10 milliards;

CONSIDÉRANT que, pour les membres de la Fédération québécoise des municipalités, cette dernière proposition se traduisait par des gains estimés à 317,4 millions de dollars par rapport à la proposition initiale;



No de résolution
ou annotation

CONSIDÉRANT que, de plus, les municipalités doivent supporter dès 2014 les impacts budgétaires des modifications comptables apportées au traitement des remboursements de la taxe de vente du Québec (TVQ), modifications ayant des impacts financiers majeurs pour une majorité de celles-ci, et ce, sans contreparties adéquates;

CONSIDÉRANT le fait que le rejet, par les autres intervenants municipaux, de cette proposition fut une erreur;

CONSIDÉRANT que le conseil d'administration de la Fédération québécoise des municipalités a adopté la résolution CA-2014-02-13/03 dans laquelle il sollicite l'appui des membres de la Fédération;

PAR CONSÉQUENT il est proposé par le conseiller monsieur Gilbert Dupont et résolu à l'unanimité des conseiller :

DE DEMANDER au gouvernement du Québec de procéder dès maintenant à la signature d'une entente sur la base de la proposition du 7 juin 2013;

DE TRANSMETTRE copie de la résolution aux personnes suivantes : monsieur Philippe Couillard, chef du Parti libéral du Québec, au ministre des Finances, au ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, monsieur Stéphane Bédard, chef intérimaire de l'opposition officielle, monsieur François Legault, chef du deuxième groupe d'opposition, monsieur Éric Forest, président de l'Union des municipalités du Québec, et monsieur Richard Lehoux, président de la Fédération québécoise des municipalités

2014/04-17

SEMAINE NATIONALE DE LA SANTÉ MENTALE

Considérant que la semaine de la santé mentale se déroule du 5 au 11 mai et que le slogan «Prendre une pause, ç'a du bon!» vise à reconnaître l'importance de changer de rythme et de respecter ses limites afin d'éviter l'épuisement et de maintenir un bien-être psychologique;

Considérant que les actions favorisant la bonne santé mentale relèvent d'une responsabilité à la fois individuelle et collective, que cette dernière doit partager par tous les acteurs de la société, et que les municipalités ont un rôle important à jouer dans ce mouvement;

Considérant que le réseau québécois de l'Association canadienne pour la santé mentale pilote la Semaine de la santé mentale et campagne annuelle qui en découle et encourage l'implication de tous les acteurs de la société québécoise;

Considérant qu'il est d'intérêt général que toutes les villes et municipalités du Québec soutiennent cette campagne :

- En invitant les citoyennes et les citoyens à consulter les outils promotionnels de la campagne;
- En invitant les acteurs du milieu à organiser une activité;
- En proclamant la Semaine nationale de la santé mentale lors d'un conseil municipal.

Par conséquent, je Joseph Imbeault, maire de Ragueneau, proclame par la présente la semaine du 5 au 11 mai 2014 Semaine de la santé mentale dans la municipalité de Ragueneau et invite tous les citoyens et citoyennes ainsi que toutes les entreprises, organisations et institutions à reconnaître l'importance «de la pause» pour prendre soin de sa santé mentale.

2014/04-18

17^E SOUPER-BÉNÉFICE DU PARC NATURE DE POINTE-AUX-OUTARDES

Il est proposé par le conseiller monsieur Gilbert Dupont et résolu à l'unanimité des conseillers d'appuyer le souper bénéfice annuel, événement de financement, en allouant un montant de 185 \$ pour l'achat de deux (2) billets.



No de résolution
ou annotation

2014/04-19

GALA MÉRITAS – POLYVALENTE DES BAIES

Il est proposé par la conseillère madame Huguette Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers qu'un don au montant de 200 \$ soit alloué comme don au 24^e Gala Méritas de la Polyvalente des Baies.

2014/04-20

REMPLACEMENT POMPE ET MOTEUR – PULVÉRISATEUR

Considérant qu'il est nécessaire de remplacer la pompe et le moteur du pulvérisateur servant à arroser les fleurs;

Il est proposé par le conseiller monsieur Neil Brien et résolu à l'unanimité des conseillers de procéder au remplacement des équipements pour un montant de 2 500 \$ et que cette dépense soit financée à même le surplus accumulé non affecté.

2014/04-21

DEMANDES À LA COMMISSION DE PROTECTION DU TERRITOIRE AGRICOLE DU QUÉBEC

a) Demande de lotissement 2014-01

Considérant qu'un lotissement de terrains situés en zone agricole n'est pas permis sauf dans le cas d'autorisation de la part de la CPTAQ ;

Considérant que la demande de lotissement est faite dans le but de construire une résidence et de faire de l'exploitation agricole à cet endroit;

Considérant que la municipalité désire favoriser le développement local en facilitant la mise en place de structures conformes à sa réglementation;

Considérant qu'une demande a été présentée relativement à un lotissement d'une superficie de 320 070 mètres carrés sur le lot 22-19 rang 1 – Canton Ragueneau;

Par conséquent, il est proposé par le conseiller monsieur Sylvain Junior Larocque et résolu à l'unanimité des conseillers que la municipalité de Ragueneau recommande et donne son appui à la demande de lotissement d'une superficie de 320 070 mètres carrés sur le lot 22-19 rang 1, terrain situé en zone agricole.

b) Demande de lotissement 2014-02

Considérant que les activités agricoles sont à peu près inexistantes et considérant le potentiel agricole négligeable du milieu;

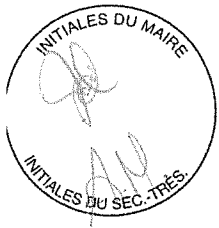
Considérant qu'un lotissement de terrains situés en zone agricole n'est pas permis sauf dans le cas d'autorisation de la part de la CPTAQ;

Considérant que la demande de lotissement est de petite superficie et qu'elle répondra à un besoin réel d'une entreprise locale, présente depuis longtemps sur le territoire de la municipalité, d'exploiter son commerce sans nuire à la qualité de vie du voisinage;

Considérant que la municipalité désire favoriser le développement local en facilitant la mise en place de structures conformes à sa réglementation;

Considérant qu'une demande a été présentée relativement à un lotissement de 30 mètres de profondeur et 45.75 mètres de façade sur le lot 37-2P rang 1 – Canton Ragueneau;

Par conséquent, il est proposé par le conseiller monsieur Sylvain Junior Larocque et résolu à l'unanimité des conseillers que la municipalité de Ragueneau recommande et donne son appui à la demande de lotissement d'une superficie de 1372.50 mètres carrés sur le lot 37-2P du rang 1, terrain situé en zone agricole.



No de résolution
2014/04-22

DEMANDE D'ACCÈS – ARCHIPEL DES ILES DE RAGUENEAU

Considérant les demandes formulées par le Cégep de Baie-Comeau et par la Société Duvetnor ltée relativement à l'accès sur les îles de Ragueneau;

Il est proposé par la conseillère madame Huguette Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser monsieur Serge R. Bisailon, professeur et chercheur au département de T.A.C.H. du Cégep de Baie-Comeau, et ses étudiants à réaliser les inventaires sur les îles de Ragueneau les 30 ou 31 mai 2014 et le 5 ou 7 juin 2014 (les conditions météo dicteront la journée de l'investigation) et d'autoriser également la cueillette du duvet par la Société Duvetnor ltée (selon le protocole habituellement prévu).

Il est également résolu que le Cégep de Baie-Comeau et la Société Duvetnor ltée s'engagent à respecter le Code d'éthique prévu pour accéder aux îles de Ragueneau.

2014/04-23

ENTENTE INTER-MUNICIPALE CONCERNANT LE SERVICE DE TRANSPORT ADAPTÉ

Il est proposé par le conseiller monsieur Gilbert Dupont et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser le maire, monsieur Joseph Imbeault, et la directrice générale, madame Audrey Morin, à signer l'entente inter-municipale concernant le service de transport adapté.

2014/04-24

ENTENTE INTER-MUNICIPALE DU PARTAGE DE SERVICE D'UN DIRECTEUR/PRÉVENTIONNISTE EN SÉCURITÉ INCENDIE

Il est proposé par le conseiller monsieur Sylvain Junior Larocque et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser le maire, monsieur Joseph Imbeault, et la directrice générale, madame Audrey Morin, à signer l'entente inter-municipale du partage de service d'un directeur/préventionniste en sécurité incendie avec les municipalités de la péninsule Manicouagan.

2014/04-25

PROGRAMME DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL ET FORESTIER – APPUI PROJET DU PARC NATURE

Attendu que le ministère des Ressources Naturelles a instauré le Programme de développement régional et forestier (PDRF);

Attendu que dans le cadre de ce programme, les municipalités sont appelées à appuyer les projets qui leur seront soumis par les intervenants du milieu;

Attendu que le Parc Nature a déposé un projet pour mettre en place des *espaces récréatifs polyvalents* pour mettre en valeur des terres publiques intramunicipales (TPI) entre Ragueneau et Baie-Comeau;

Attendu qu'en grande partie, les activités de ce projet se dérouleront sur le territoire de la MRC Manicouagan entre Baie-Comeau et Ragueneau;

Par conséquent, il est proposé par le conseiller monsieur Neil Brien et résolu à l'unanimité des membres du conseil que le conseil municipal de Ragueneau appuie le projet.

2014/04-26

SOUSSIONS – VENTE D'ÉQUIPEMENTS DIVERS

Considérant que la municipalité a procédé à un appel d'offre par soumission pour la vente des équipements et matériels qu'elle n'utilise plus;

Considérant que plusieurs soumissions sont conformes;



No de résolution
ou annotation

Par conséquent, il est proposé par le conseiller monsieur Sylvain Junior Larocque et résolu à l'unanimité d'accepter les soumissions les plus élevées soient :

Tracteur Cub Cadet 1999	Monsieur Jacques Dufour	526.35 \$
Tondeuse Cub Cadet	Monsieur Patrice Dumont	350.00 \$
Souffleur Bercomat Pour Cub Cadet	Monsieur Patrice Dumont	350.00 \$
Rotoculteur déchaumeur Cub Cadet	Monsieur Patrice Dumont	350.00 \$
Camion cube GMC 1973	Monsieur Pierre Desbiens	500.00 \$
Soudeuse Hobart	Monsieur Germain Desbiens	200.00 \$

Les montants indiqués inclus toutes les taxes applicables.

2014/04-27

MANDAT À L'UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC POUR L'ACHAT DE SEL DE DÉGLAÇAGE DES CHAUSSÉES

ATTENDU QUE la municipalité de Ragueneau a reçu une proposition de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) de préparer, en son nom et au nom de plusieurs autres municipalités intéressées, un document d'appel d'offres pour un achat regroupé de sel de déglacage des chaussées (chlorure de sodium);

ATTENDU QUE les articles 29.9.1 de la Loi sur les cités et villes et 14.7.1 du code municipal :

- Permettent à une organisation municipale de conclure avec l'UMQ une entente ayant pour but l'achat de matériel;
- Précisent que les règles d'adjudication des contrats par une municipalité s'appliquent aux contrats accordés en vertu du présent article et que l'UMQ s'engage à respecter ces règles;
- Précisent que le présent processus contractuel est assujéti à la Politique de gestion contractuelle de l'UMQ pour ses ententes de regroupement adoptée par le conseil d'administration de l'UMQ;

ATTENDU QUE la Municipalité désire participer à cet achat regroupé pour se procurer le sel de déglacage des chaussées (chlorure de sodium) dans les quantités nécessaires pour ses activités et selon les règles établies au document d'appel d'offres préparé par l'UMQ;

PAR CONSÉQUENT il est proposé par le conseiller monsieur Romain Bergeron et résolu à l'unanimité des conseillers;

QUE le préambule fasse partie intégrante des présentes comme si réité au long;

QUE la Municipalité confie, à l'Union des municipalités du Québec (UMQ), le mandat de préparer en son nom et celui des autres municipalités intéressées, un document d'appel d'offres pour adjuger un contrat d'achat regroupé du chlorure de sodium nécessaire aux activités de la Municipalité, pour la saison 2014-2015;

QUE pour permettre à l'UMQ de préparer son document d'appel d'offres, la Municipalité s'engage à lui fournir les quantités de chlorure de sodium dont elle aura besoin annuellement en remplissant la fiche d'information et en la retournant à la date fixée;

QUE si l'UMQ adjuge un contrat, la municipalité s'engage à respecter les termes de ce contrat comme si elle avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat est adjugé;

QUE la Municipalité reconnaît que l'UMQ recevra, directement de l'adjudicataire, des frais de gestion, correspondant à un pourcentage du montant total facturé avant taxes à chacune des municipalités participantes. Pour la saison 2014-2015, ce pourcentage est fixé à 0.9% pour les municipalités membres de l'UMQ et à 1.5% pour les municipalités non membres de l'UMQ;

QU'UN exemplaire signé et conforme de la présente résolution soit transmis à l'Union des municipalités du Québec.

2014/04-28

ATTESTATION DE FORMATION : ÉTHIQUE ET DÉONTOLOGIE EN MATIÈRE MUNICIPALE

Comme le prescrit l'article 15 de la loi sur l'éthique et déontologie en matière municipale, la directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Audrey Morin, fait rapport des déclarations



No de résolution
ou annotation

des conseillers attestant qu'ils ont suivi la formation éthique et déontologie en matière municipale.

2014/04-29

ENTÉRINEMENT DE LA COMPOSITION DES COMITÉS LOCAUX DU PACTE RURAL 2014-2024

Il est proposé par le conseiller monsieur Romain Bergeron et unanimement résolu que les personnes suivantes composent le comité local du pacte rural 2014-2024 :

Pierre Desbiens
Romain Bergeron
Neil Brien

Pierre St-Gelais
Claude Maltais
Raynald Cormier

Rita Migneault
Gilles Gagnon

2014/04-30

AFFAIRES NOUVELLES

Aucun autre sujet n'est traité.

2014/04-31

FERMETURE DES AFFAIRES NOUVELLES

Il est proposé par le conseiller monsieur Neil Brien et résolu à l'unanimité des conseillers que l'item «Affaires nouvelles» soit fermé.

2014/04-32

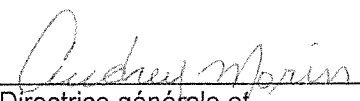
PÉRIODE DE QUESTIONS

Le maire, monsieur Joseph Imbeault, répond aux questions des personnes présentes.


2014/04-33

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par le conseiller monsieur Gilbert Dupont et résolu à l'unanimité des conseillers que l'assemblée soit levée à 20 h 32.



Directrice générale et
secrétaire-trésorière



Maire

Je, Joseph Imbeault, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal du Québec.

Joseph Imbeault, maire